

Publié par : juridique

Date de dépôt : 19/12/2025

Date de retrait : Non défini



# VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône  
Métropole Aix-Marseille-ProvenceREpublique FRANçaise  
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
ARRONDISSEMENT  
D'AIX EN PROVENCE

COMMUNE DE VENELLES

REpublique FRANçaise

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

**Séance du 16 Décembre 2025  
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

**POUVOIRS :** BERNARD ROUBY A FRANÇOISE WELLER, DOMINIQUE ALLIBERT A MARIE SEDANO, GISELE GEILING A ARNAUD MERCIER, OLIVIER BRUN A PHILIPPE DOREY.

**ABSENT :** LIONEL TCHAREKLIAN

**Délibération n°** N° D2025-223**Objet** DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET VILLE 2025**Exposé des motifs :**

Le budget primitif 2025 de la ville a été voté le 01 avril 2025. Une première décision modificative a été votée en juin dernier et une seconde en septembre. Il convient de voter une Décision Modificative n°3 pour ajuster certains montants afin de pouvoir effectuer :

- ✓ des opérations comptables de fin d'exercice :

Régularisations : annulation de titres sur exercices antérieurs, anomalies comptables sur des opérations pour comptes de tiers non mouvementés depuis plus de deux ans et en déséquilibre.

Opérations d'ordre : reprises de subventions sur immobilisations amortissables.

✓ **des stocks d'AP pour des ouvertures de crédits anticipés en 2026 :**

Article L5217-10-09 du CGCT qui s'applique aux communes en M57 : « Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement, soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, le président du conseil de la métropole peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. »

Circulaire préfectorale (fiche n°21) selon laquelle la limite des crédits de paiement compris dans une AP pouvant faire l'objet d'une ouverture par anticipation (avant le vote du BP 2026) est déterminée à partir des stocks d'AP votées ou modifiées en 2025.

✓ **Entrée de la ville au capital de la Société Publique Locale Energie de Provence : 6 000 €**

Ces modifications sont détaillées dans la décision modificative jointe en annexe équilibrée en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections comme suit.

**Section de fonctionnement : 55 755,00 €**

**Section d'investissement : 191 267,16 €**

**Visas:**

**Oui l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le vote du Budget Primitif 2025 par délibération n°2025-042 du 01 avril 2025 ;

Vu le vote de la DM n°1 par délibération n° 2025-0113 en date du 17 juin 2025 ;

Vu le vote de la DM n° 2 par délibération n° 2025-175 en date du 23 septembre 2025 ;

**Le Conseil Municipal décide :**

- **DE VOTER** la décision modificative n°3 sur l'exercice 2025 du budget de la ville, équilibrée en dépenses et en recettes, comme suit :
- o **Section de fonctionnement : 55 755,00 €**
- o **Section d'investissement : 191 267,16 €**

ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES

**25 VOIX POUR :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, MARTINE HENON, ALAIN SOLAZZI, BRIGITTE CORDARO, DENIS RUIZ, VALERIE BUSSO, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, JEAN-CHARLES FIARD, DAVID FERNANDEZ, NICOLAS CONRAD, THIBAULT DEMARIA, JOSEPH TORCHIO, BERNARD ROUBY, DOMINIQUE ALLIBERT, GISELE GEILING, OLIVIER BRUN.

**3 ABSTENTIONS :** ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA, JEAN-YVES SALVAT.

Le Maire de Venelles,



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN
------------------------------------	--

ACCUSÉ DE RÉCEPTION EN PRÉFECTURE

Le 18/12/2025 à 14:56:45  
Réf. : 013-211301130-20251216-DM2025\_0223-DE  
Objet : Accusé de réception en préfecture - Accusé de réception en préfecture  
Mairie de Venelles

Le 18/12/2025 à 14:56:45  
Réf. : 013-211301130-20251216-DM2025\_0223-DE

Le 18/12/2025 à 14:56:45



Hôtel de ville - place Marius Trucy - 13770 VENELLES - 04 42 54 16 16



Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20251216-DM2025\_0223-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

